



ENVIRONNEMENT

PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES 2017-2021

LE COMITÉ DE PILOTAGE A VALIDÉ LES 8 PROJETS DE TERRITOIRES

Sous la présidence de **Christophe MIRMAND**, Préfet de la région Bretagne, et de **Thierry BURLLOT**, Vice-Président en charge de l'environnement au Conseil régional de Bretagne, le Comité de pilotage du PLAV2 (2017-2021) s'est réuni ce mercredi 5 juillet. Les 8 projets des baies algues vertes présentés ont été validés à cette occasion.

Dans les baies peu profondes du littoral breton, le seul moyen de parvenir à une maîtrise des échouages est « d'affamer » les algues en azote, ce qui suppose d'atteindre des concentrations en nitrates extrêmement basses dans les cours d'eau et, donc de faire évoluer, en amont, les pratiques agricoles (regroupement des parcelles, développement de l'herbe...).

Dans le cadre du **premier plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015** (PLAV1), un premier palier a été atteint dans les 8 baies concernées par le dispositif*, avec une **concentration de nitrates en net recul**. Le second plan, PLAV2, doté de 55,5 M€ sur 5 ans, va permettre d'aller plus loin.

Poursuivre l'effort : 8 nouveaux projets de territoire dans les baies les plus touchées

Si certaines des baies comme la Lieue de Grève affiche déjà un **taux de nitrates inférieur à 25 mg/l**, l'effort doit être maintenu, poursuivi et amplifié, car les algues, malgré ces bons résultats, sont toujours là.

De nouveaux projets de territoire ont donc été élaborés dans chacune des 8 baies particulièrement touchées par ces échouages d'ulves, avec de nouveaux **objectifs en termes de qualité de l'eau, en fonction des spécificités locales** (caractéristiques géographique et hydrographique, types de cultures et d'élevage...). L'enjeu est de maîtriser la prolifération à **l'horizon 2027**, échéance de bon état des masses d'eau littorales inscrite dans le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du Bassin Loire-Bretagne.

Le comité de pilotage du Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes est composé de représentants de **l'État**, du **Conseil régional**, de **l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, des **Conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor**, des huit collectivités territoriales porteuses des projets, de la **Chambre régionale d'agriculture** et de l'association **Eau & rivières de Bretagne**.

- Les 8 baies : en **Côtes d'Armor**, La Lieue de Grève, Saint-Brieuc, La Fresnaye ; dans le **Finistère**, Locquirec, L'Horn-Guillec, Guissény (Quillimadec-Alanan), Douarnenez, Concarneau.



Une enveloppe financière d'un montant total de 55,5 M€ (**dont 24 M€ sur les projets de territoire et 6,5 M€ sur le volet curatif**) permettra d'appuyer les actions du PLAV2. Celles-ci pourront démarrer sur le terrain dès la prochaine campagne « culture » en septembre 2017.

Pour les agriculteurs : conjuguer viabilité de l'exploitation et maîtrise des nitrates

Par rapport au précédent, ce second plan de lutte met encore davantage l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des **actions préventives** permettant de coupler les progrès en termes de maîtrise des fuites en nitrates (couverture des sols, mise en pâturage, aménagement de talus, diminution des achats d'azote alimentaire...) avec la viabilité économique des exploitations (développement du bio, vente de viande bovine élevée à l'herbe en circuit court...). La recherche de cette **double performance économique et environnementale** apparaît, aux yeux des collectivités locales porteuses des projets, comme une des solutions futures du PLAV2 :

Connaissance scientifique et innovation, clés majeures de réussite du 2^e plan

Les **solutions innovantes** sont aussi encouragées, tant sur le plan **technique** que sur le plan des modalités de **financement** des actions locales.

Enfin, l'accent sera porté sur **la connaissance et l'appui scientifiques**, via principalement le **CRESEB**, pour mieux comprendre les phénomènes très complexes qui président à la prolifération des algues dans les baies bretonnes, de même qu'au fonctionnement des bassins versants.

Le point sur les échouages au 1^{er} juillet

- **L'année 2017 est la plus précoce** de la dernière décennie : les quantités ramassées en avril et mai sont 40 % plus élevées qu'en 2009, année jusqu'à présent la plus précoce. Toutefois, le niveau d'échouage important, du fait des fortes chaleurs au printemps et d'un hiver doux et peu agité, serait **en léger repli sur juin**.
- **L'évolution des échouages reste très contrastée** selon les baies : les sites habituellement tardifs ont vu leurs surfaces progresser lentement **en juin** (Guissény, Fresnaye, Horn-Guillec) tandis que les sites très chargés en mai voient reculer les surfaces couvertes en ce **début juillet** (Lieu de Grève, Baie de la Forêt, Baie de Douarnenez). "La cause de ce phénomène n'est pas à rechercher dans les concentrations en nitrates, en diminution régulière dans les baies algues vertes, mais dans la conjonction exceptionnelle de plusieurs facteurs climatiques : des stocks d'algues automnaux très importants, une température de l'eau plutôt douce depuis le début de l'année, un hiver très peu dispersif (une seule tempête, de faible intensité, au lieu de trois ou quatre en moyenne) ainsi qu'une luminosité exceptionnelle en fin de l'hiver et au début du printemps"
- Concernant **l'évolution de la situation**, le niveau des débits "de base" des cours d'eau étant actuellement très bas, il y a de fortes probabilités qu'on assiste à une **diminution des tonnages dès juillet, si le temps reste sec**.

- Les 8 baies : en **Côtes d'Armor**, La Lieue de Grève, Saint-Brieuc, La Fresnaye ; **dans le Finistère**, Locquirec, L'Horn-Guillec, Guissény (Quillimadec-Alanan), Douarnenez, Concarneau.